



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 10 décembre 2014, à 17 h, au 1281, ch. Lac-Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier  
Madame Danielle St-Laurent  
Monsieur Jean-François Delisle

Sont aussi présents : Monsieur André Brisson, substitut, St-Faustin-Lac-Carré  
Monsieur Jean-Marc Boivin substitut, Lac-Supérieur  
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

### 2. R.242-12-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 10 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Dépôt de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2015
7. Prolongation de l'entente intermunicipale avec la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour la gestion de la régie
8. Protocole d'entente dans le cadre des projets d'implantations de la collecte des matières organiques
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

### 3. R.243-12-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 10 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

**D'APPROUVER** les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 10 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014, tels que rédigés.

**Adoptée**

4.

**R.244-12-2014**

### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 11 septembre 2014 au 10 décembre 2014 totalise \$ 173,492.20 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 42,122.15
Paiements directs	\$ 81,305.67
Salaires et remises gouvernementales	\$ 50,064.38
	-----
Total :	\$ 173,492.20

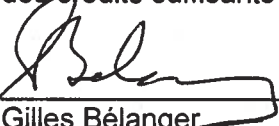
Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

**D'APPROUVER** la liste des déboursés comprenant les chèques # 376 à # 407 pour un montant de \$ 42,122.15 les paiements directs pour un montant de \$ 81,305.67 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 50,064.38 pour un total de \$173,492.20.

**Adoptée**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

5.

**R.245-12-2014**

### **DÉPÔTS DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des virements de postes budgétaires.

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil;

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

**D'AUTORISER** les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparée et déposée par le secrétaire-trésorier.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.

**R.246-12-2014**

### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2015 en fixant le jour et l'heure du début de chacune

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2015, lesquelles se tiendront à l'hôtel de ville de chacune des municipalités membres, comme suit :

- 11 mars 2015 17 h St-Faustin-Lac-Carré
- 10 juin 2015 17 h Val-des-Lacs
- 09 septembre 2015 17 h Lac-Supérieur
- 09 décembre 2015 17 h St-Faustin-Lac-Carré

**Adoptée**

7.

**R.247-12-2014**

### **PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ POUR LA GESTION DE LA RÉGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle se termine le 10 décembre 2014 et que la régie n'a pas encore procédé au remplacement du secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT QU'** il est prévu à l'entente actuelle la possibilité de renouveler pour une autre période si les parties à l'entente en font la demande;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

**DE DEMANDER** à la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré de prolonger l'entente jusqu'au 11 mars 2015 aux mêmes conditions déterminées à l'entente actuelle.

**Adoptée**

8.

**R.248-12-2014**

### **PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DES PROJETS D'IMPLANTATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 621.1 du code municipal, des régies peuvent conclure une entente de fourniture de service;

**CONSIDÉRANT QUE** 2.6 et 2.7 de l'article 2 de l'entente intermunicipale visant la création de la régie intermunicipale des Trois-Lacs permettent d'offrir le service de collecte et transport à des municipalités non membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la régie intermunicipale des Trois-Lacs possède déjà les équipements et la disponibilité pour offrir le service de collecte et transport dans le cadre de l'implantation de la phase 2 de collecte et transport des matières organiques sous la responsabilité de la régie intermunicipale des déchets de la rouge;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités et les compétences de chacun des partenaires concernés par le projet;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

**D'AUTORISER** Monsieur Pierre Poirier, président et Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier à signer au nom de la régie intermunicipale des Trois-Lacs les protocoles d'ententes entre les parties à intervenir soit : La régie intermunicipale des déchets de la rouge, la MRC des Laurentides, la MRC des pays d'en-haut, les municipalités de St-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Piedmont et Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, La Conception et les villes de Ste-Agathe-des-Monts, Mont-Tremblant et Rivière-Rouge.

**Adoptée**



**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**


**9.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**


Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

Aucune personne n'est présente.

**10.**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle de lever la présente séance ordinaire à 17 h 15.

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Poirier, Président

  
\_\_\_\_\_  
Gilles Bélanger, Secrétaire-trésorier